

PROCÈS-VERBAL DE CLASSEMENT DE REACTION AU FEU D'UN MATERIAU

Prévu à l'article 5 de l'arrêté du 21 Novembre 2002

N° EFR-25-005558  
Valable 5 ans à compter du 22 décembre 2025

<b>Demandeur</b>	SAINT CLAIR TEXTILES 415 Avenue de Savoie 38110 SAINT CLAIR DE LA TOUR France
<b>SIREN</b>	381424712
<b>Référence commerciale</b>	JETUP BC
<b>Description sommaire fournie par le demandeur</b>	Toile polyester avec enduction acrylique/polyuréthane ignifugée dans la masse, à raison de 150 g/m <sup>2</sup> répartis sur les deux faces.
<b>Masse surfacique déterminée par le laboratoire</b>	295 g/m <sup>2</sup> ± 10%
<b>Épaisseur mesurée par le laboratoire</b>	0,32 mm ± 10%
<b>Coloris</b>	Gris sur une face, blanc sur l'autre
<b>Utilisation</b>	Support pour impression numérique

**Nature des essais :**

- NF P 92-507 (2004)** : Sécurité contre l'incendie - Bâtiment - Matériaux d'aménagement - Classement selon leur réaction au feu
- NF P 92-503 (1995)** : Essais de réaction au feu des matériaux - Essai au brûleur électrique applicable aux matériaux souples
- NF P 92-504 (1995)** : Essais de réaction au feu des matériaux - Essai de persistance et mesure de vitesse de propagation de flamme

**Classement :**

M1

**Valable pour toute application pour laquelle le produit n'est pas soumis au marquage CE**

**Durabilité du classement (NF P 92-512 : 1986) :** Non limitée à priori

*Compte tenu des critères résultant des essais décrits dans le rapport d'essais n°EFR-25-005558-BE du 09 janvier 2026.*

*Ce procès-verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue pas une certification de produits au sens de l'article L.433-3 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994.*

*Efectis France est agréé pour les essais de réaction au feu selon l'arrêté du 29 décembre 2016 modifiant l'arrêté du 5 février 1959.*

**Nota.** - Sont seules autorisées les reproductions intégrales et par photocopie du présent procès-verbal de classement ou de l'ensemble procès-verbal de classement et rapport d'essai annexé.

Saint-Aubin, le 09 janvier 2026

---



---

Chargé d'affaires  
Signé par : Laure BARBIER

---



---

Superviseur  
Signé par : Lise RODIER